
**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 611-1**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 07 novembre 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement 611-1 intitulé : **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT COMPLÉMENTAIRE DE 250 000 \$ CONCERNANT DES TRAVAUX ET DES MONTANTS SUPPLÉMENTAIRES AU PROJET DE DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE**

QUE ce règlement a reçu les approbations suivantes :

Par les personnes habiles à voter

26 novembre 2019

Par le Ministère des Affaires municipales et
de l'Habitation

5 février 2020

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau de la Greffière à l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 05 février 2020.

Manon Beauchemin
Greffière
